

## Bilan ministériel MJP

La priorité du Ministère de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports, à sa nomination en février 2022, a été de **mettre en cohérence les objectifs de chaque intervenant dans le domaine du sport**, à savoir les différents services et établissements administratifs sous la tutelle du ministère, et le mouvement sportif, **en arrêtant les axes stratégiques en matière sportive**, adoptés en conseil des ministres le 10 août 2022. Ces axes prioritaires ont entraîné l'alignement de tous les dispositifs d'aides proposés par l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPF) et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) au mouvement sportif.

L'ambition arrêtée est de « **Faire de la Polynésie française une grande nation sportive** ». C'est le cap que le Ministère en charge des sports s'est fixé pour les 5 prochaines années pour rayonner sur le plan national et international.

Pour agir sur le développement des activités physiques et sportives, le Pays a besoin de l'adhésion des associations et fédérations sportives, et de nos sportifs qui évoluent dans le haut niveau. De gros sacrifices, familiaux notamment, leur seront demandés, pour atteindre l'excellence.

Grâce à l'obtention de l'**organisation des épreuves de surf des Jeux olympiques de 2024** mais surtout de la **18<sup>ème</sup> édition des Jeux du Pacifique de 2027** à Tahiti octroyé le 5 novembre 2021, le Ministère en charge des sports s'est fixé comme ambition de faire de ces Jeux les plus beaux jamais organisés, et de les remporter par les sportifs du Pays, 32 ans après la dernière édition (1995) ayant eu lieu sur son sol.

Un comité organisateur des Jeux intitulé « Tahiti 2027 – CJO Tahiti 2027 » présidé par Mme Noelline PARKER, a été créé le 24 février 2022 sous l'impulsion du Comité olympique de Polynésie française (COPF).

Les dispositifs d'aide du Pays tiendront compte de ces priorités en privilégiant les projets en direction des publics prioritaires, à savoir les jeunes notamment ceux issus des quartiers prioritaires, les personnes en situation de handicap, les athlètes des îles et des communes de Tahiti éloignées de la zone urbaine de Papeete, et les femmes.

Quant à la préparation des Jeux, outre le dispositif des centres de performance polynésiens soutenus par l'Institut de la jeunesse et des sports de Polynésie française (IJSPF), les installations sportives mises à disposition et les moyens financiers octroyés au mouvement sportif par le Pays et l'Etat, le COPF accompagne les fédérations sportives à travers leur recherche de la performance par le biais de leur projet « Ambition 2027 ».

Il convient, d'ores et déjà, de trouver le financement, le coût de la construction de nouvelles infrastructures est estimé à 19.810.000.000 FCFP et celui des rénovations envisagées à 2.700.000.000 FCFP.

Le COPF poursuit également sa démarche de diversification des ressources accessibles au mouvement sportif en se tournant vers le privé, vers l'Etat et en proposant la mise en place de dispositions fiscales plus incitatives pour favoriser le mécénat.

Des mesures de réduction des délais de versement des aides ont été prises avec l'accompagnement du mouvement sportif dans le montage de leur dossier.

En outre, le Ministère a souhaité intervenir afin de **mettre fin aux conflits persistants au sein de deux fédérations sportives**. Plusieurs réunions ont été tenues d'avril à août 2022 pour tenter de trouver un consensus et réunir les clubs au sein d'une seule fédération sportive.

Enfin, **d'importants travaux portant sur les textes juridiques ont été lancés** pour réguler les champs des sports, à savoir le projet de loi olympique qui permet de recevoir les épreuves de surf des Jeux olympiques de 2024 à Tahiti et de toiletter le sport de haut niveau (loi du pays relative à l'accompagnement des événements sportifs ou culturels de grande ampleur et au sport de haut niveau en cours d'adoption), le projet de code du sport qui permet de toiletter la vieille délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française, et enfin, la loi du pays portant sur la valorisation de l'engagement bénévole pour reconnaître le travail réalisé à titre gratuit par ces milliers d'hommes et de femmes, et faire face aux difficultés de trouver leur relève.

**Plusieurs rencontres ont été organisés avec le mouvement sportif** pour la présentation des axes stratégiques en matière sportive le 10 juin 2022, la présentation le 7 septembre 2022 du dispositif du centre de performance polynésien dans le cadre de la préparation des Jeux du Pacifique de 2027, et la présentation le 18 novembre 2022 des nouveaux critères relatifs à l'attribution des subventions de fonctionnement 2023, ainsi que l'invitation à procéder à des tests antidrogues et à participer à la

célébration des épreuves de surf des Jeux olympiques 2024 notamment en se labellisant « Terre de Jeux ».

Le mouvement sportif a également été consulté sur 5 sujets majeurs :

- L'amélioration des délais d'octroi des subventions, le 18 juillet 2022, qui a permis de récolter les préoccupations du mouvement sportif sur le sujet et de les solliciter sur les propositions des pouvoirs publics ;
- La réforme de l'agrément et de la délégation de service public, le 25 juillet 2022, sujet phare du projet de code du sport sur lequel le comité olympique de Polynésie française soutient une position opposée à celle du ministère en charge des sports ;
- Le projet des conventions pluriannuelles d'objectifs en direction du comité olympique de Polynésie française et des fédérations sportives à partir de 2024, le 8 août 2022 ;
- Les dispositions statutaires obligatoires pour les fédérations et les associations sportives, le 22 août 2022, ont permis de revoir les statuts-types des fédérations sportives, et les dispositions obligatoires à intégrer suite à la convention du conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives du 9 juillet 2014 et à la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France ;
- Le sport dans les îles et les quartiers de Tahiti, le 12 septembre 2022, qui a permis de valider le projet de relancer les Jeux des archipels en 2024 et de livrer les résultats d'une enquête de la DJS qui révéla que la presqu'île de Tahiti était la zone la plus desservie par les fédérations sportives.

**Quant au schéma directeur des équipements sportifs et socio-éducatifs de 2022 à 2027**, la commande a été transmise à l'IJSPF en août 2022.

**Des rencontres avec les élus et le mouvement associatif des îles** ont été réalisées (Ua Pou du 23 au 28 mai 2022 ; Tahaa et Raiatea les 5 et 6 septembre 2022 ; Huahine les 26 et 27 septembre 2022) pour présenter les axes stratégiques, récolter les demandes des élus et des responsables associatifs, et annoncer la relance des Jeux des archipels et des Jeux de Polynésie de 2024 à 2026.

**Sur le plan des relations internationales**, les Mini-Jeux du Pacifique qui se sont tenus à Saipan, aux Iles Mariannes du nord, du 15 au 19 juin 2022, ont été l'occasion de rencontrer M. Vidhya LAKHAN, Président du Conseil des Jeux du Pacifique.

A titre de rappel, la délégation polynésienne était forte de 178 personnes dont 96 athlètes, le reste étant composé d'officiels techniques, de l'équipe administrative, de l'équipe médicale et de dirigeants fédéraux.

Sur le plan national, le Ministre a effectué une mission à Paris, du 21 au 23 novembre 2022 afin de rencontrer ses homologues de Métropole.

#### - **L'organisation des épreuves de surf des Jeux olympiques de 2024**

Les principaux résultats du MJP pour l'année 2022 ont été les suivants :

- Acter les documents cadres : signature de la convention cadre, du protocole d'Etat et du relais de la flamme le 16 août 2022 à Papara et signature de la convention d'objectifs signée le 23 novembre 2022. Promulgation de la loi du Pays n° 2023-26 du 3 mars 2023 relative à l'accompagnement des événements sportifs ou culturels de grande ampleur et au sport de haut niveau ;
- Poursuivre le suivi des grands travaux à réaliser : l'Institut de la Jeunesse et des Sports (IJSPF) porte 4 opérations JO : la construction de la tour des juges, la viabilisation du domaine Rose et la réalisation de la base de vie jour des athlètes ;
- Renforcer la collaboration entre tous les acteurs du dossier JO : En 2022, trois comités de pilotage (COFIL) ont été organisés. Pour rappel, le COFIL est l'instance décisionnelle qui rassemble toutes les parties prenantes au projet des Jeux olympiques afin d'effectuer un point de synthèse sur le dossier et de prendre les décisions nécessaires à son avancement.
- Déployer le label Terre de Jeux et faire adhérer la population au projet : En portant le dossier JO, le MJP a redéfini la stratégie de déploiement des dispositifs de Paris 2024. Le ministère s'est en effet focalisé sur ceux jugés pertinents pour la Polynésie française en termes de mise en œuvre et d'adhésion de la population. Au sujet de la labellisation, seules les collectivités avaient au départ la primeur de pouvoir prétendre au label Terre de Jeux, et ainsi de participer activement à l'aventure des Jeux. Toutefois, le MJP a sollicité auprès de Paris 2024 la possibilité que les fédérations sportives puissent également se labelliser, et c'est aujourd'hui chose faite. Cette démarche leur permettra ainsi de réaliser des actions / projets sportifs en lien avec les Jeux et de les promouvoir au travers des plateformes de Paris 2024. Le MJP a mis en place des groupes de travail dans lesquels ont participé les acteurs de l'Education, porteurs du label Génération 2024, les collectivités Terre de Jeux et les fédérations sportives. De ces échanges, sont ressortis une stratégie nouvelle, l'identification d'actions à prioriser et des publics cibles, et un calendrier des événements retenus, à organiser en 2023 et 2024. Le MJP s'est enfin penché sur le déploiement du programme des

volontaires en organisant des réunions d'informations auprès des populations directement concernées (Tairapu-Ouest, Tereheamanu) et des associations.

- **Le projet de création d'un centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) à Tahiti**

Le projet consiste à la création d'un lieu pour répondre aux questions des jeunes sur le vie scolaire ou professionnelle.

Grâce au label « information jeunesse » que ses services délivrent aux structures associatives qui remplissent le cahier des charges, l'Etat garantit à tous les jeunes l'accès à une information respectant les principes de la charte de l'information jeunesse : qualité, impartialité, accueil anonyme et gratuit.

La structure locale se verra reconnaître plusieurs objectifs tels que le renforcement du lien social et les valeurs de l'engagement, la transmission aux plus jeunes des principes et valeurs citoyennes, l'ambition de l'égalité des chances notamment en matière d'éducation, de formation et d'emploi, la lutte contre la délinquance, ainsi que la mission d'apporter des réponses rapides aux attentes et à l'information des jeunes.